

Publié le 3 novembre 2023

« Le service public funéraire est le grand absent du débat public »

Lors du prochain conseil municipal du 16 novembre 2023, la Ville de Lyon va adopter, pour la première fois, un document cadre définissant les orientations stratégiques de sa politique funéraire pour la période 2023/2026. Laurent Bosetti, adjoint au maire délégué à la promotion des services publics, au handicap et à la politique funéraire, explique les raisons de ce choix.



Pourquoi avoir adopté une telle démarche ?

Le service public funéraire est le grand absent du débat public. Nous sommes pourtant toutes et tous concernés. J'ai souhaité que la Ville de Lyon soit l'une des premières collectivités de France à délibérer d'un document d'orientations stratégiques autour sa politique funéraire. Ceci pour visibiliser la question du funéraire et pour expliciter nos actions et notre ambition.

Quels sont les axes de cette stratégie funéraire ?

Il s'agit avant tout d'affirmer que le service public funéraire est un bien commun à défendre. Sur le marché des pompes funèbres, il est essentiel d'avoir un acteur public pour réguler les positions quasi-monopolistiques de grands groupes internationaux. Parler de bien commun, c'est aussi entretenir notre patrimoine funéraire : 8 millions d'euros sont investis sur l'entretien des grands équipements funéraires (ossuaire, crématorium, jardin

cinéraire), ainsi que sur la reprise des concessions échues.

Il est aussi question de justice sociale et d'écologie ?

Nous mettons la justice sociale au cœur de notre politique funéraire en proposant **la première tarification sociale de France** sur les concessions de nos cimetières. A chacun selon ses moyens ! Nous œuvrons aussi pour améliorer les funérailles des personnes mortes à la rue, isolées ou sans ressources. Enfin, le cimetière républicain, universaliste et laïc, ne doit pas être discriminant à l'entrée : nous anticiperons mieux les besoins en carrés confessionnels, jusqu'alors sous-estimés à Lyon. **Nous inscrivons aussi la politique funéraire dans son époque, celle de la transition écologique.** Nous proposons ainsi l'expérimentation d'un « carré naturel », une prairie pour des funérailles sobres et respectueuses de l'environnement. Nous investissons sur la renaturation de nos cimetières : végétalisation, désimperméabilisation des sols, gestion raisonnée des espaces. Nous avons transformé tous nos cimetières en refuge de biodiversité en partenariat avec la LPO.

Quels liens seront établis avec la Spl du Pôle funéraire public de Lyon ? En quoi cette Spl permet-elle de faciliter cette politique funéraire ?

Nous renouvelons notre confiance au **Pôle funéraire public de la métropole de Lyon (PFPML)** pour une délégation de service public de 8 ans à compter du 1er janvier 2024. Nous lui demandons d'avoir une politique tarifaire accessible au plus grand nombre ; d'avoir des conseillers funéraires qui puissent répondre aux besoins réels des familles, sans facturer des prestations à l'excès. D'autre part, nous avons passé commande d'une gamme de funérailles écologiques pour 2024, l'offre « Naturalis », qui vise à proposer une cérémonie sobre et respectueuse de l'environnement, avec une faible empreinte carbone et un coût accessible aux familles. **La Spl est donc un bel outil au service de notre politique funéraire.**